



SÉANCE ORDINAIRE
18 AVRIL 2016

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE DIX HUITIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE SEIZE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR NORMAND CLERMONT, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES QUINZE.

Sont présents formant quorum :

Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, président
Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac, vice-président
Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes

Sont également présents :

Stéphane Giguère, agissant à titre de secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes
Alexandre Toméo, délégué substitut pour la municipalité de Pointe-Calumet

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RT 036-04-2016

1.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 18 AVRIL 2016**

**Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau
Appuyé de madame Manon Robitaille**

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 18 avril 2016 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

● **PROCÈS-VERBAL**

Résolution RT 037-04-2016

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2016**

**Il est proposé par monsieur Yves Legault
Appuyé de madame Manon Robitaille**

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2016 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● **ADMINISTRATION**

Résolution RT 038-04-2016

3.1 **DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2016**

**Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau
Appuyé de madame Manon Robitaille**

*Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 18-04-2016 au montant de **26 659.03 \$**. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.*

● **EXPLOITATION**

Résolution RT 039-04-2016

4.1 **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.**

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT-090-10-2015, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.;



CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la Régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Benjamin Crampond;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau

Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que le rapport mensuel du mois de mars 2016 soit approuvé par le conseil d'administration de la Régie. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 040-04-2016

4.2 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2015 D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT 090-10-2015, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la Régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Benjamin Crampond,

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que le rapport annuel 2015 soit approuvé par le conseil d'administration de la régie. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 041-04-2016

4.3 VALIDATION ET CORRECTION DES DÉBITS DES VILLES ET MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES

CONSIDÉRANT le dysfonctionnement du débitmètre, plus précisément de la carte de communication ADFM, du poste de l'Érablière, depuis le début du mois de janvier 2016;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir des lectures des débits du poste de l'Érablière afin de s'assurer de la meilleure répartition possible des débits totaux issues de quatre municipalités membres de la RTDM;

CONSIDÉRANT QUE la remise en service du débitmètre du poste de l'Érablière est prévu vers la fin-avril;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu de suspendre l'adoption des rapports mensuels de débit jusqu'à la remise en service du débitmètre du poste de l'Érablière;



QUE les volumes quotidiens de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, pour la période où le débitmètre aura été inopérant, seront calculés comme suit :

- En multipliant le volume de la station d'épuration par le pourcentage moyen de la répartition qu'aura obtenu la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac après une période de six mois de fonctionnement du débitmètre du poste de l'Érablière.

Résolution RT 042-04-2016

4.4 REMPLACEMENT DE LA CARTE DE COMMUNICATION POUR LE PANNEAU ADFM DU POSTE DE L'ÉRABLIÈRE

CONSIDÉRANT le disfonctionnement du débitmètre du poste de l'Érablière;

CONSIDÉRANT la problématique émanant de la carte de communication ADFM;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir des lectures des débits du poste de l'Érablière afin de s'assurer de la meilleure répartition possible des débits totaux issues de quatre municipalités membres de la RTDM;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que le conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes accepte de procéder au remplacement d'une carte de communication pour le panneau ADFM du débitmètre du poste de l'Érablière de l'entreprise Avensys Solution Inc. pour une somme d'au plus 7 500 \$ plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526 et financée par une appropriation du surplus accumulé.

Résolution RT 043-04-2016

4.5 MANDAT PROFESSIONNEL RELATIF À LA MISE À JOUR DE L'ÉTUDE RELATIVE AUX DÉBITS RÉSERVÉS AUX FINS D'UNE MODIFICATION DES ENTENTES INTERMUNICIPALES DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES (RTDM) ET DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES (RADM)

CONSIDÉRANT l'étude de Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc. en novembre 2011 en ce qui concerne le calcul des débits réservés;

CONSIDÉRANT l'étude visée avait pour fin de modifier les ententes intermunicipales de la régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes (RTDM) et de la régie d'assainissement des eaux usées de Deux-Montagnes (RADM);

CONSIDÉRANT QUE le processus d'approbation des ententes intermunicipales modifiées n'a pas reçu l'aval du ministère des affaires municipales du Québec lors des demandes d'approbation soumises au ministère en 2011;

CONSIDÉRANT QUE la population de chacune des municipalités, que dessert la RTDM, a augmenté significativement pour certaines et un peu moins pour d'autres dans les dernières années;



CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de réviser les ententes intermunicipales afin de mieux répartir les contributions financières futures;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de Beaudoin Hurens, en date du 12 avril 2016;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu De mandater Beaudoin Hurens aux fins de procéder à la mise à jour de l'étude relative aux débits réservés aux fins d'une modification des ententes intermunicipales de la régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes (RTDM) et de la régie d'assainissement des eaux usées de Deux-Montagnes (RADM), pour une somme d'au plus 4 500 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-411 et financée par le surplus accumulé.

● **AVIS DE MOTION**

Résolution RT 044-04-2016

5.1 **AVIS DE MOTION RELATIF À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RT01-2016 RELATIF À LA MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONSTITUANT LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES**

Monsieur Louis-Philippe Marineau donne avis qu'à la prochaine session ou à une session ultérieure, il sera présenté pour adoption le règlement numéro RT01-2016 relatif à la modification de l'entente intermunicipale constituant la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

● **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

● **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution RT 045-04-2016

7.1 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2016**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h05.

NORMAND CLERMONT
PRÉSIDENT

STÉPHANE GIGUÈRE
SECRÉTAIRE